

Editorial

Le début de l'année 2006 a vu l'élargissement des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte.

Après de longues réunions de travail et de préparation, ce changement de périmètre a pris effet en date du 1^{er} janvier. Ce changement a été adopté après avoir été voté par la grande majorité des 17 conseils municipaux représentant les communes membres de la Communauté de Communes et par le Conseil Communautaire.

Cet élargissement ne doit pas être une régression pour les communes ni une perte de compétences.

Au contraire, cet élargissement devra être l'occasion d'un nouvel élan, profitable à tous les habitants.

Vos deux délégués communautaires, qui représentent notre commune, ainsi que les conseillers membres de commissions techniques travailleront dans ce sens avec la structure intercommunale.

Les premiers changements seront visibles dès cette année.

Les nouvelles compétences en matière de voirie intercommunale, de développement économique, de petite enfance et de jeunesse, de culture devront se traduire par des actions concrètes.

Sur le plan fiscal, cette modification sera transparente pour les habitants.

Globalement, le coût sera neutre pour les ménages.

Dès maintenant, votre conseil municipal travaille à la préparation du budget communal en tenant compte des modifications induites par le changement de périmètres des compétences de la Communauté de Communes.

Je reviendrais prochainement sur ce sujet.

Le souci du Conseil Municipal reste bien de maintenir une imposition raisonnable pour les habitants tout en continuant à offrir les services attendus.

L'année 2006 sera donc l'année de la mise en œuvre de l'élargissement des compétences de la Communauté de Communes mais aussi pour Les Ageux, une année de poursuite des travaux d'aménagements déjà engagés ou programmés.

Par ailleurs, je vous invite à prendre connaissance du premier article de ce bulletin. La Préfecture de l'Oise nous communique les dernières dispositions concernant le risque d'influenza aviaire (grippe aviaire).

Dominique Nagy

Maire de Les Ageux.

MESURES DE PROTECTIONS CONTRE LE RISQUE D'INFLUENZA AVIAIRE (grippe aviaire)

La Préfecture de l'Oise nous communique les dernières dispositions réglementaires relatives à la protection des oiseaux domestiques contre le risque d'influenza aviaire en application de l'arrêté ministériel pris par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Les oiseaux d'élevage doivent être maintenus à l'intérieur de bâtiments fermés.

Seule exception possible si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Le propriétaire de la basse cour met tout en œuvre pour empêcher les contacts entre ses volatiles et les oiseaux sauvages (maintien en volière ou en cage dotée de filets à mailles fines et toiture bâchée).
- Le maintien à l'intérieur de bâtiments fermés est impossible faute de telles enceintes.
- L'alimentation des volatiles doit se faire de telle manière que les oiseaux sauvages ne puissent accéder aux dispositifs d'approvisionnements en aliments et en eau.
- L'élevage ou la basse cour doit avoir été contrôlée par un vétérinaire (saisi par le propriétaire) avant le 1^{er} avril 2006.

Par ailleurs, l'utilisation des eaux de surface (mares, étangs) est interdite pour l'alimentation des oiseaux et le nettoyage des installations.

Les rassemblements d'oiseaux sont interdits (marchés, salons...).

L'utilisation des appelants pour la chasse est interdite.

Consignes en cas de découverte d'un oiseau sauvage mort :

Canard, cygne, grand migrateur (oie sauvage, échassier,..).

La Direction Départementale des Services Vétérinaires ou l'Office National de la Chasse doivent être alertés. Ces organismes procéderont au ramassage de l'oiseau mort.

Pour les autres cas (pigeons, passereaux...) :

- s'il s'agit d'un cadavre isolé : aucun service ne doit être appelé. Il suffit de mettre l'oiseau dans un sac étanche sans toucher à mains nues à la dépouille.
- si au moins 5 cadavres d'oiseaux morts de même espèce dans un rayon de 500 mètres au cours de la dernière semaine : Il faut contacter l'un des deux services précités.

Il est inutile d'appeler les services de gendarmerie ou les pompiers.

Les numéros à contacter :

- **Direction Départementale des Services Vétérinaires : 03 44 06 32 90**
- **Office National de la Chasse : 03 44 78 16 11**

Le week-end : 03 44 06 12 34 (permanence de la Préfecture)

INFORMATIONS PRATIQUES ORDURES MENAGERES

Ramassage des encombrants

Le prochain ramassage des encombrants est fixé au **vendredi 3 mars**
Pensez à sortir vos objets encombrants la veille au soir, mais pas avant !

Nous vous rappelons qu'il vous est toujours possible de vous rendre, gratuitement, à la déchetterie de Pont-Brenouille (allée des Artisans, près du silo à grain).
Un simple justificatif de domicile vous permet de déposer vos déchets dans les différentes bennes à votre disposition.

Nouveau point d'apport volontaire

Grâce à la coopération et au coup de main de la société Chalets Interservice et de La Bonne Franquette, un nouveau point d'apport volontaire a été mis en place route des Flandres à côté de ces deux établissements.

Vous pourrez y déposer vos bouteilles et bocaux en verre ainsi que vos bouteilles en plastique (sauf les emballages ayant contenu de l'huile ou des produits dérivés du pétrole).

Merci à Chalet Interservices et à La Bonne Franquette pour l'aide apportée.

Ramassage des déchets verts

Le ramassage des déchets verts reprendra le **lundi 3 avril**.
Pensez à ne mettre que des sacs adaptés à cet effet (et non des conteneurs ou des poubelles qui risquent d'être trop lourds à manipuler).

Les sacs sont à sortir la veille au soir et pas avant. Il est inutile d'encombrer les trottoirs et les voisins avec des sacs déposés trop tôt.

Echange de conteneurs

Chaque logement a été doté d'un conteneur normalisé permettant le ramassage des ordures ménagères avec un camion adapté, garantissant une meilleure hygiène et une meilleure protection que par le passé.

Si le nombre de personnes occupant votre logement augmente ou diminue, ou si votre estimation du volume collecté s'avère erronée, il vous est possible de changer le conteneur pour un plus grand ou un plus petit. Il suffit pour cela de joindre le 0 810 383 896.

HORAIRES DES DECHETTERIES

Depuis le 1^{er} janvier dernier, l'horaire de la déchetterie de Pont-Brenouille a été modifié.

Désormais, ce service est accessible :

- **En été** - mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ainsi que le dimanche de 9 h à 13 h (horaire d'été du 1^{er} avril au 31 octobre)
- **En hiver** - mardi, mercredi, vendredi, samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h ainsi que le dimanche de 10 h à 13h (horaire d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars).

RESULTAT DU RECENSEMENT

Notre commune a fait l'objet d'un recensement en janvier et février 2005.
Nos résultats comme ceux des autres communes recensées sont en cours de traitement.

Un premier résultat a été rendu public.
En janvier 2005, la population de Les Ageux est estimée à 1161 habitants, soit pratiquement le même résultat que celui du recensement précédent.

D'ici l'été prochain, d'autres résultats concernant les caractéristiques des habitants et des logements seront diffusés.

TARIF DE PREMIERE NECESSITE

Le savez-vous ?

Si le montant annuel des ressources de votre foyer ne dépasse pas un certain plafond, vous pouvez bénéficier d'un tarif adapté pour la fourniture d'électricité.

Bien évidemment, certaines conditions sont à respecter.

Le montant annuel maximal des ressources du foyer est le suivant :

5520€ pour une personne

8280€ pour deux personnes

9936€ pour trois personnes

puis 2208€ par personne supplémentaire.

De plus, le montant de la puissance souscrite ne doit pas dépasser 9KVA et il faut souscrire l'option tarifaire « base » ou « heures creuses ».

Pour plus de renseignements, il faut contacter le numéro gratuit : 0 800 333 123.

CONTROLE SANITAIRE DE L'EAU POTABLE

La conclusion sanitaire du dernier communiqué de la DDAS, chargée d'effectuer les contrôles sanitaires de l'eau potable, publié après le contrôle du 12 décembre 2005 est le suivant :

« eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique au regard des paramètres recherchés ».

UN NOUVEAU VEHICULE DE SERVICE

Vous l'avez peut-être déjà vu dans votre rue, un nouveau véhicule de service est utilisé par le personnel communal.

Après de longues années de service, le pick-up a été remplacé par un véhicule plus moderne. Un petit utilitaire blanc est désormais utilisé dans la commune.

L'investissement supporté par la commune est très raisonnable car Monsieur Courtial, notre député, nous a fait bénéficier d'une subvention de 50% du coût.

Nous le remercions pour son aide substantielle.

INFORMATIONS PRATIQUES

Cantine scolaire

Les parents qui désirent que leur(s) enfant(s) déjeune(nt) à la cantine sont priés de venir s'inscrire en mairie.

Le prix de chaque repas est désormais fixé à 3,50 € (application au 1/1/2006 pour répercuter la hausse des coûts de notre prestataire).

Nous rappelons que les repas doivent être réglés à l'avance. De plus, sans avis des parents, les enfants ne sont pas réinscrits d'office.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Bibliothèque Municipale

En dehors des vacances scolaires, la bibliothèque accueille les lecteurs tous les mardis, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 00.

Laetitia, Claudine, et Monsieur Michel Hermel vous attendent pour vous conseiller et vous proposer les meilleures lectures.

Par ailleurs Geneviève Wilfourt (plus connue sous le nom de Mamy) aide les enfants de l'école communale pendant les heures de bibliothèque scolaire.

Recensement militaire

Le recensement militaire reste obligatoire pour les jeunes hommes et les jeunes filles.
Le recensement se fait dans les trois mois qui suivent la date anniversaire des 16 ans.

Ce recensement est indispensable pour obtenir l'attestation nécessaire à la constitution de dossiers de candidature aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique (par exemple : le permis de conduire).

Les jeunes filles et les jeunes garçons concernés sont priés de se présenter en mairie, avec le livret de famille pour se faire inscrire.

Par la suite, les jeunes sont convoqués par l'Autorité Militaire et un choix de dates leur est proposé. En général, la journée de préparation se déroule soit à Compiègne, soit à Creil.

VOYAGE AUX ETAT-UNIS : ATTENTION AUX PASSEPORTS

La Préfecture de l'Oise vous informe que désormais, toute personne devant séjourner aux Etats-Unis ou simplement y transiter, lors d'une escale par exemple, doit être munie d'un passeport type DELPHINE (lecture optique). De plus, il est nécessaire d'avoir un visa délivré par l'Ambassade des Etats Unis.

A savoir : les enfants mineurs devront également être munis d'un passeport personnel à lecture optique (ils ne pourront plus être inscrits sur le passeport de leurs parents).

UN NOUVEL ARTISAN DANS LA COMMUNE

Un nouvel artisan vient de s'installer dans la commune. Monsieur DE SMET vous fait savoir qu'il est à votre service pour tous travaux de serrurerie et ferronnerie.
Il peut également assurer les dépannages en urgence.
Il est joignable au 03 44 53 33 27 ou au 06 22 00 59 69.

DU NOUVEAU SUR LES SITES PICARDIE EN LIGNE

A partir du 21 mars, et à l'occasion de la fête de l'Internet, Picardie en Ligne vous propose 2 nouvelles initiations :

Internet initiation niveau 2

Apprenez à dialoguer en direct, renseignez vous et partagez l'information en utilisant les forums, créez votre propre blog et sécurisez votre ordinateur au moyen de firewall ou d'antivirus.

Initiation au montage/démontage informatique

Après une brève révision des principaux composants d'un ordinateur, installez vous-même cartes et disques durs ! Un atelier pratique et utile destiné à tous les curieux, ou passionnés d'informatique.

Initiation premier niveau

N'oubliez pas les initiations au traitement de texte, au tableur et à Internet qui vous sont proposés toute l'année !

L'inscription est gratuite et ouverte à tous.

Renseignements et conditions : Picardie en Ligne : 03 44 31 08 25.

ECOLE COMMUNALE

Depuis la dernière rentrée scolaire, Madame Stéphanie Binet assure bénévolement une aide à l'initiation à l'informatique pour nos élèves.

Par ailleurs, Madame Wrzochol continue à assurer des cours de soutien scolaire.

Nous remercions ces personnes pour leur aide au profit de nos jeunes élèves.

AGENDA

04 mars : Carnaval de l'école dans les rues du village.

11 mars : Soirée « Antillaise » avec ambiance musicale organisée par les Parents d'élèves.

09 avril : Sortie théâtre proposée par le Foyer Rural :

« Clémentine » avec Marthe Mercadier et Jean-Pierre Castaldi.
(Renseignements auprès du Foyer Rural ou au Secrétariat Mairie).

30 avril : Cérémonie du Souvenir des Déportés à 11 h 50 au Monument aux Morts.

COURSE CYCLISTE DU VELO-CLUB PONTOIS

Le dimanche 25 septembre 2005, il vous avait été annoncé une course cycliste organisée par le Vélo Club Pontois.

Faute d'un accord avec la Fédération Française de Cyclisme, cette compétition n'a pas pu être organisée.

Pour 2006, un accord a été trouvé. Rendez-vous le **dimanche 21 mai 2006** pour une nouvelle édition ; cette année, plusieurs courses permettront aux coureurs de se distinguer sur un parcours tracé dans la commune.

ETAT CIVIL

Naissances

Benjamin SEVESTRE, né le 11 décembre 2005 à Senlis.

Lilou SILLARD, née le 29 décembre 2005 à Compiègne.

Clément COTTON, né le 9 février 2006 à Creil.

Elyna DUTERIEZ, née le 18 février 2006 à Senlis.

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur à ces nouveaux habitants et nous félicitons les parents.

Rédaction : Eric Warlouzet

**Fait à Les Ageux, le 28 février 2006.
Le Maire,**

Dominique NAGY.